



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution sur l'application et le décompte des cours pour jeunes tireurs

Edition 2025 – Page 1

Doc.-No 3.71.02 f

La Division fusil 300m de la fédération sportive suisse de tir (FST) édicte selon le Règlement d'application des cours pour jeunes tireurs (Doc.N° 3.70.01 f) les dispositions d'exécution (DE) suivantes :

Afin de faciliter la lisibilité du texte, nous avons choisi d'utiliser le genre masculin, mais il va de soi que toutes les fonctions exprimées s'entendent également au féminin.

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Dispositions générales

1.1 But

Ces DE régissent l'application et le décompte uniforme des cours pour jeunes tireurs.

1.2 Bases

- Ordonnance sur le tir hors du service (512.31, Ordonnance sur le tir, Etat 01.01.2016)
- Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service (512.311, Ordonnance du DDPS sur le tir, Etat 01.01.2016)
- Ordonnance du DDPS sur les cours de tir (512.312, Ordonnance sur les cours de tir, Etat 13.01.2004)
- Directive sur la saisie des rapports de tir dans l'administration de la Fédération et des sociétés (AFS) (Form 27.150)
- Règles du tir sportif FST (RTSp, Etat 01.01.2022) (1.10.4020 – 1.10.4029 F)
- Règlement pour le Concours de tir des Jeunes tireurs (CT-JT) (3.70.01)
- Règlement d'application des cours pour jeunes tireurs (RA CJT) (371.01)

1.3 Type de compétition

Le programme du cours pour jeunes tireurs contient les compétitions suivantes :

- Cours 1 + 2

Tir d'introduction 1 – 3, Tir de précision, Tir principal, Tir de concours des JT, Tir fédéral en campagne et Programme obligatoire.

- Cours 3 + 4

Tir d'introduction 1 – 3, Tir d'examen, Tir principal, Tir de concours des JT, Tir fédéral en campagne et Programme obligatoire.

- Cours 5 + 6

Tir d'introduction 1 – 2, Tir de précision, Tir d'examen, Tir interne, Tir principal, Tir de concours des JT, Tir fédéral en campagne et Programme obligatoire.

1.4 Point maximal

	Cours 1 + 2	Cours 3 + 4	Cours 5 + 6
Tir d'introduction 1	70	90	70
Tir d'introduction 2	40	36	100
Tir d'introduction 3	72	100	
Tir de précision	100		100
Tir d'examen		99	99
Tir interne			120
Tir principal	150	150	150
Tir de concours des JT	100	100	100

1.5 Droit de participation

Classes d'âge (2025) 2005 – 2010

Cours 1	Classe d'age 2010
Cours 1	Classe d'âge 2009
Cours 1	Classe d'âge 2008
Cours 1	Classe d'âge 2007
Cours 1	Classe d'âge 2006
Cours 1	Classe d'âge 2005
Cours 2	Classe d'âge 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 (Cours 1 en 2024)
Cours 3	Classe d'âge 2005, 2006, 2007, 2008 (Cours 2 en 2024)
Cours 4	Classe d'âge, 2005, 2006, 2007 (Cours 3 en 2024)

Cours 5	Classe d'âge, 2005, 2006 (cours 4 en 2024)
Cours 6	Classe d'âge, 2005 (cours 5 en 2024)

Chaque jeune tireur débute avec le cours 1 ; la classe d'âge n'a pas d'importance.

1.6 Droit aux prestations du DDPS

- Chaque jeune tireur, ayant terminé tous les programmes de son année de cours, a droit aux prestations. Son cours est ainsi réputé accompli et terminé.
 - Le concours de tir, le tir fédéral en campagne et le programme obligatoire ne doivent pas être effectués pour que le cours soit réputé accompli et terminé.
 - Le programme obligatoire (TO) et le tir fédéral en campagne (TFC) doivent être saisis dans le cadre du cours de jeunes tireurs, sinon le droit aux prestations est perdu.
 - Participants du cours jeunes tireurs peuvent tirer le tir de campagne et le tir obligatoire seulement avec l'arme du cours (Fass 90).
 - L'utilisation du guidon annulaire et n'est pas autorisée pour les programmes de cours, y compris les tirs de compétition, les PO et les tirs en campagne
 - Les cours avec moins de 5 participants doivent être autorisés par l'Officier fédéral de tir.
 - Les cours de moins de 3 participants ne sont pas autorisés et ne donnent pas droit à des munitions gratuites ni à des indemnités.

Programme de tir pour la réussite du cours

Cours 1 + 2 Tir d'introduction 1 – 3, Tir de précision, Tir principal

Cours 3 + 4 Tir d'introduction 1 – 3, Tir d'examen, Tir principal

Cours 5 + 6 Tir d'introduction 1 – 2, Tir de précision, Tir d'examen, Tir interne, Tir principal

Les programmes de cours doivent être tirés dans l'ordre de la feuille de stand.

1.7 Les responsables cantonaux ou régionaux des jeunes tireurs, les directeurs de jeunes tireurs et les remplaçants des moniteurs de jeunes tireurs avec un statut valable qui tiennent le concours doivent être saisis dans SAT-Admin dans la liste des participants JT Fass90 (sans résultat). La feuille de stand doit être remise au membre compétent de la Commission de tir en même temps que les feuilles de stand de cours.

1.8. Décompte

Tous les résultats doivent être saisis dans SAT-Admin, sous la rubrique : participants cours JT Fass 90.

Les jeunes tireurs qui sont enregistrés comme participants au cours JT, mais avec aucun résultat saisi, doivent être biffés de la liste par la société de tir, avant la clôture du rapport de tir.

2. Distinctions

Les jeunes tireurs qui ont terminé et réussi 4 cours sont récompensés par un couteau de poche. Le responsable JT de la FST fournit ces couteaux de poche aux responsables JT des fédérations cantonales.

2.1 Récompense „meilleures jeunes tireuses/meilleurs jeunes tireurs » FST

Selon les dispositions d'exécution relatives aux distinctions spéciales pour les jeunes tireurs.

3. Administration

3.1 Enregistrement

Les sociétés de tir saisissent tous les résultats des cours pour jeunes tireurs dans l'administration de la Fédération et des sociétés (SAT-Admin), liste des participants JT Fass 90. Les responsables JT des cantons et districts assurent le contrôle.

3.2 Délais

L'annonce de tous les résultats par les sociétés de tir (moniteurs de jeunes tireurs) est à effectuer dans l'administration de la Fédération et des sociétés (SAT-Admin), liste des participants JT Fass90, **jusqu'au 20 ième septembre 2024**.

Si les délais ne sont pas respectés, le jeune tireur ne figurera pas dans le palmarès général de la FST et n'aura aucun droit à une distinction.

3.3 Contrôle

Le contrôle est assuré par les membres des commissions de tir cantonaux et par les responsables JT des cantons (districts).

4. Affaires disciplinaires / Voies de droit

Selon les règles du tir sportif FST (RTSp) et les prescriptions du DDPS

5. Lieu du cours jeune tireurs

Les programmes de cours doivent être tirés dans le cadre du cours JS au stand de tir de la société qui organise le cours ou, en cas de fusion de plusieurs sociétés, à l'un de ces stands (en règle générale de la même région). Il faut s'assurer que les jours de tir dans les stands de tir correspondants sont enregistrés dans le système SAT-Admin. L'officier fédéral de tir peut accorder des exceptions dans des cas justifiés.

6. Dispositiones finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE relatives sur l'application et le décompte des cours pour jeunes tireurs du 17 novembre 2023
- ont été approuvé par la division fusil 300m le 13 novembre 2024
- entrent en vigueur le 1er janvier 2025

Fédération sportive suisse de tir

Le chef de division Le responsable des
fusil 300m jeunes tireurs

Walter Brändli

Walter Meer

Tir hors du service

La cheffe

Katrin Stucki